

Un procès contre Tamedia met en lumière les relations tendues entre médias et certains «puissants»

Le dernier mot s'écrit au tribunal

«ARIANE GIGON, ZÜRICH

Attaques » Au moins quatre journalistes du TX Group (ex-Tamedia) sont actuellement dans le viseur de la justice civile, notamment à Zurich. Le milliardaire établi dans le canton de Vaud Frederik Paulsen, le conseiller d'Etat vaudois Pascal Broulis et Eric Hoesli, président du Conseil d'administration du *Temps*, les accusent d'acharnement et d'atteinte aux droits de la personnalité, tandis que les journaux *24 heures* et *Tages-Anzeiger* maintiennent, documents à l'appui, que leurs informations sont d'intérêt public.

Ce type de procédure est-il un nouveau moyen de faire

pression sur les médias? Les explications d'Urs Saxer, professeur à l'Université de Zurich, spécialiste en droit des médias.

Les médias semblent toujours davantage attaqués en justice. L'impression est-elle correcte?

Urs Saxer: J'en doute. On disait cela il y a vingt ans déjà... Il est vrai que certains cas spectaculaires récents ont fait du bruit. Des médias ont été condamnés. Dans le cas de Ringier contre une ancienne députée zougnoise, la cour a établi de graves lacunes journalistiques. Cela a peut-être suscité une plus grande attention sur les possibilités de demander des comptes aux médias. D'un autre côté, certains estiment que les mé-

dias sont plus agressifs, qu'ils recherchent davantage la limite entre ce qui est autorisé ou pas. Ce que vient de faire un hebdomadaire alémanique avec le conseiller fédéral Alain Berset est une claire violation de la personnalité, une plainte aurait toutes les chances d'aboutir.

Certains plaignants, comme dans le cas de Tamedia, vont directement au tribunal, sans demander de droit de réponse et sans saisir le Conseil de la presse. Cela leur permet-il d'exercer une pression plus longue et plus coûteuse?

Les possibilités que vous évoquez ne sont pas des étapes obligatoires. Les plaignants peuvent saisir immédiatement



«Pour certains, les médias seraient plus agressifs» Urs Saxer

la justice civile. Il est vrai que cela peut coûter plus cher et durer plus longtemps. Mais obtenir gain de cause avec une plainte pour atteinte au droit de la personnalité est, globalement, plus difficile. En droit civil, c'est l'accusateur qui doit prouver ses reproches. En droit pénal, c'est le procureur.

Le Conseil des Etats a décidé de rendre les mesures provisionnelles plus accessibles. Si le Conseil national le suit, quelles seront les conséquences pour les médias?

Il s'agit d'une nette détérioration de la position des médias. A l'avenir, les tribunaux pourraient donner plus de poids à la protection de la personnalité,

même si la Constitution place très haut la barre pour interdire quelque chose préventivement. Il est probable que le Tribunal fédéral sera saisi, voire, ensuite, la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

Vous avez participé au Swiss Media Forum la semaine passée à Lucerne, ces sujets ont-ils aussi été à l'ordre du jour?

Il a surtout beaucoup été question du référendum contre l'aide aux médias. Il se trouve que le Conseil fédéral et le parlement comptent un certain nombre de représentants qui ont fait des expériences négatives avec les médias. L'issue du vote est très incertaine. »

ARIANE GIGON

Droits humains mis à l'écart

Suisse-Chine » L'accord de libre-échange avec la Chine ne contiendra pas de clause sur les droits humains. Par 102 voix contre 84, le National a rejeté hier une motion de commission l'exigeant.

Le texte chargeait le Conseil fédéral de négocier avec Pékin l'intégration d'un chapitre contraignant en matière de droits humains et de droits du travail dans l'accord de libre-échange. «Il serait incompréhensible, et même indécent, de ne pas mentionner les droits humains», a plaidé Nicolas Walder (Verts, GE) pour la commission. Ce type d'exigence fait partie des accords récents.

Les droits humains ne vont pas dans le bon sens en Chine, comme le montrent les camps de travail, a-t-il poursuivi. «Comment accepter des biens

produits sous la contrainte? Comment justifier qu'ils disposent d'avantages économiques? C'est inacceptable d'un point de vue éthique, économique et commercial.»

La droite et le gouvernement se sont opposés au texte. «La motion est superfétatoire», a critiqué Laurent Wehrli (plr, VD). «Ses objectifs sont déjà explicitement décrits et définis dans la stratégie Chine du Conseil fédéral. On peut déjà avancer avec ce qu'il y a dans notre corpus législatif.»

Il n'est pas réaliste d'inclure une telle demande, selon le ministre de l'Economie Guy Parmelin. Un accord de libre-échange n'est pas l'endroit pour introduire un chapitre sur les droits humains. «La Chine n'a jamais accepté cela dans un quelconque accord.» » ATS

PUBLICITÉ

Nous avons les produits, vous avez la vie

- 25.- Leon Parasol
- 18.- Jack & Jones T-shirt N
- 17.90 Intex Matelas gonflable Popsicle
- 35.- Quiksilver Short de bain Everyday Volley

GALAXUS

TESTS RAPIDES

GRATUITÉ DEMANDÉE
Les tests rapides doivent rester gratuits aussi longtemps que le certificat Covid est en vigueur. La commission de la santé du National a de nouveau émis hier cette recommandation dans une lettre au Conseil fédéral. ATS

PALAIS FÉDÉRAL

CERTIFICAT OBLIGATOIRE?
Les élus fédéraux devront montrer leur certificat Covid pour entrer au Palais fédéral à Berne. Le Conseil des Etats a fait le premier pas hier en acceptant par 36 voix contre 6 de modifier la loi. Le National doit encore se prononcer. ATS

CRASH D'UN F-5

SITE OBWALDIEN NETTOYÉ
Le site du crash d'un Tiger F-5 des Forces aériennes le 26 mai dernier près de Melchsee-Fruitt (OW) a été nettoyé et dépollué. Le pilote avait pu s'éjecter. Au total, 500 tonnes de terre contaminée ont été évacuées. ATS

Informations de police à échanger

Terrorisme » La Suisse va améliorer sa coopération avec les polices européennes et américaine pour mieux lutter contre la criminalité internationale et le terrorisme. Après le Conseil des Etats, le National a approuvé hier sans opposition plusieurs accords visant à faciliter la comparaison rapide de profils ADN et d'empreintes digitales.

La police suisse n'est pour l'instant pas connectée avec les systèmes d'information nationaux d'autres Etats européens. Elle doit déposer une demande auprès de chaque pays individuellement, sans savoir si l'un d'entre eux dispose d'informations pertinentes, a indiqué François Pointet (pvl, VD) pour la commission.

La ratification de l'accord de coopération, dit «Prüm», doit combler cette lacune grâce à une mise en réseau de certains systèmes d'information suisses (profils ADN, empreintes digitales, informations sur les véhicules) avec ceux d'autres Etats européens. » ATS